

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Mardi, le 2 avril 2024, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents:

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

1.0 MOT DE BIENVENUE

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 2 AVRIL 2024

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1** Séance ordinaire du 4 mars 2024;
- 3.2** Séance spéciale du 18 mars 2024.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1** Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Projets structurants 2024 – (Traitement insectes piqueurs) – Autorisation de signature;
- 4.2** Vente d'une parcelle de terrain – lot 6 515 560 – Autorisation de signatures;
- 4.3** Démolition du barrage lac de la Roche et aménagement – Mandat d'ingénierie;
- 4.4** Destruction de documents – Calendrier de conservation;
- 4.5** Procédures pour l'implantation de résidences dans les sous-secteurs particuliers à demande recevable;
- 4.6** Camping Oasis – Engagement – Employés saisonniers;

5.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 *Demandes de dérogations mineures – Positions préliminaires :*

- 5.1.1** Mme Léa Brassard / M. Alex Gosselin – 6683-63-7934 – 166, 3^e chemin du Bras-du-Nord;
- 5.1.2** Mme Lucie Villeneuve – 5691-61-4057 – 536, 12^e chemin du lac Sébastien;

5.2 *Demandes de dérogations mineures – Positions finales :*

- 5.2.1** Mme Lucie Munger / M. Gilles Dufour – 5392-89-6730 – 298, 24^e chemin du lac Brochet;
- 5.2.2** Mme Isabelle Gagnon / M. Marc Pronovost – 6287-10-0485 – 4^e chemin du lac Clair;
- 5.2.3** Mme Patricia Déry / M. Martin Fortier – 5394-42-9720 – 104, 5^e chemin du lac Brochet;
- 5.2.4** M. André Montpellier – 7690-38-3209 – 141, rue de Chamonix;

5.2.5 Mme Nancy Girard / M. Richard Cantin – 7690-37-7957 – 173, rue de Chamonix.

5.3 ***PIIA***

5.3.1 M. Patrick Boudreau – 7590-26-0341 – lot 6 515 541 – 140, rue de Sundance;

5.3.2 M. Stéphane Dubé – 7590-05-4723 – lot 6 515 534 – 200, rue de Sundance.

5.4 Projet de règlement #552 – Règlement de zonage – Assemblée publique aux fins de consultation.

6.0 **TRANSPORT**

6.1 Résolution d'appui - Transport adapté Secteur-nord - Subvention supplémentaire.

7.0 **CORRESPONDANCE**

8.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

8.1 Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du Saguenay – Projets structurants 2024 (Trampoline) – Autorisation de signature;

8.2 Motion de Félicitations – Mme Kathleen Munger;

8.3 Gala de lutte – Participation financière.

9.0 **ACCEPTATION DES COMPTES**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

098-2024

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2024.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

099-2024

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2024, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

100-2024 **Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 18 mars 2024.**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 18 mars 2024, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

101-2024 **Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Projets structurants 2024 – (Traitement insectes piqueurs) – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise M. le greffier-trésorier et directeur-général Jimmy Houde à signer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide dans les cadres du Programme d'aide de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'aider au financement du traitement biologique contre les insectes piqueurs. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

102-2024 **Vente d'une parcelle de terrain – lot 6 515 560 – Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente du lot 6 515 560 d'environ 92.2 mètres carrés au prix de 1000\$ excluant les taxes; que les honoraires d'arpentage et de notaire soient séparés à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur; et que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

103-2024 **Démolition du barrage lac de la Roche et aménagement – Mandat d'ingénierie.**

CONSIDÉRANT la proposition reçue pour l'ingénierie de la démolition du barrage du lac de la Roche

- Tetra tech : 16 200\$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT que la proposition reçue a été jugée conforme.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne l'offre de Tetra Tech au montant

de 16 200.00\$ (plus taxes). Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

104-2024

Destruction de documents – Calendrier de conservation.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la liste des documents à détruire au 31 mars 2024, en conformité du Calendrier de conservation des archives, soit et est approuvée. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère)

105-2024

Procédures pour l'implantation de résidences dans les sous-secteurs particuliers à demande recevable.

CONSIDÉRANT qu'il y a 3 sous-secteurs où il y a une possibilité d'avoir une autorisation de la CPTAQ pour l'implantation de résidences;

CONSIDÉRANT que ces secteurs sont en bordure de plans d'eau et qu'aucune activité agricole n'y est pratiquée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autres secteurs comparables de disponibles sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande reçue des propriétaires de ces terrains;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la MRC du-Fjord-du-Saguenay de déposer une demande d'autorisation pour l'implantation de résidences dans les 3 sous-secteurs particuliers à demande recevable. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

106-2024

Camping Oasis – Engagement – Employés saisonniers.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage les personnes ci-bas aux postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du camping municipal Oasis:

Postes	Noms	Conditions d'emploi
Responsable (poste d'accueil et location)	Ginette Larouche	21,53\$/h x 35h/semaine
Préposés	Louise Corbeil	17,50\$/h x 10h/semaine
	Marlène Simard	17,50\$/h x 10h/semaine
	Alex Prince	17,50\$/h x 20h/semaine

et que Mme Lynda Emond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

107-2024

Demande de dérogation mineure - Mme Léa Brassard / M. Alex Gosselin – 6683-63-7934 – 166, 3^e Chemin du Bras-du-Nord – Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 1^{er} mars 2024 de Mme Léa Brassard et M. Alex Gosselin concernant le 166, 3^e chemin du Bras-du-Nord visant à régulariser l'empiètement du portique attenant au bâtiment principal, situé en cour latérale « Est » dont l'empiètement est de 1.14 mètre, dans la marge minimale requise de 10 mètres prévus au règlement de zonage #514;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 25-2024 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 6 mai 2024 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 1^{er} mars 2024 de Mme Léa Brassard et M. Alex Gosselin concernant le 166, 3^e chemin du Bras-du-Nord visant à régulariser l'empiètement du portique attenant au bâtiment principal, situé en cour latérale « Est » dont l'empiètement est de 1.14m, dans la marge minimale requise de 10m, prévus au règlement de zonage #514. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

108-2024

Demande de dérogation mineure - Mme Lucie Villeneuve – 5691-61-4057 – 536, 12^e chemin du lac Sébastien – Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 14 mars 2024 de Mme Lucie Villeneuve concernant le 536, 12^e Chemin du lac Sébastien visant à régulariser des marges de construction au bâtiment principal non conforme :

- marge latérale « Nord » réduite à 0.89 mètre sur une marge latérale minimale requise de

10 mètres par le règlement de zonage #514. (15' (4.57m) au Règlement #115 de l'époque);

- Marge arrière (riveraine) « Est » réduite à 9.47 mètres sur une marge minimale requise de 20 mètres par le règlement de zonage #514. (70' (21.36m) au Règlement #115 de l'époque);

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 26-2024 le refus de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 6 mai 2024 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 14 mars 2024 de Mme Lucie Villeneuve concernant le 536, 12^e chemin du lac Sébastien visant à régulariser des marges de construction au bâtiment principal non conforme. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

109-2024

Demande de dérogation mineure - Mme Lucie Munger / M. Gilles Dufour – 5392-89-6730 – 298, 24^e chemin du lac Brochet – Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 12 janvier 2024 de Mme Lucie Munger et M. Gilles Dufour concernant le 298, 24^e Chemin du lac Brochet visant à régulariser :

- une marge arrière (riveraine) réduite du bâtiment principal à 13.20 mètres sur une marge minimale de 20 mètres, requise au règlement de zonage 514;
- une marge latérale réduite du bâtiment principal à 0.65 mètre sur une marge minimale de 10 mètres requise par le règlement de zonage 514.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa

résolution 03-2024 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 076-2024 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 12 janvier 2024 de Mme Lucie Munger et M. Gilles Dufour concernant le 298, 24^e chemin du lac Brochet en autorisant :

- une marge arrière (riveraine) réduite du bâtiment principal à 13.20 mètres sur une marge minimale de 20 mètres, requise au règlement de zonage 514;
- une marge latérale réduite du bâtiment principal à 0.65 mètre sur une marge minimale de 10 mètres requise par le règlement de zonage 514.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

110-2024

Demande de dérogation mineure - Mme Isabelle Gagnon / M. Marc Pronovost – 6287-10-0485 – 4e Chemin du lac Clair – Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 31 janvier 2024 de Mme Isabelle Gagnon et M. Marc Pronovost concernant le 4^e chemin du lac Clair visant à autoriser :

- une opération cadastrale (subdivision) du cadastre 5 912 201 dont la profondeur moyenne n'atteint pas les 75 mètres requis par le règlement de lotissement 515 et dont les superficies et dimensions des 2 lots, outre la profondeur moyenne,

permettront la construction d'un bâtiment principal et des installations septiques.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 04-2024 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 077-2024 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 31 janvier 2024 de Mme Isabelle Gagnon et M. Marc Pronovost concernant le 4e chemin du lac Clair en autorisant :

- une opération cadastrale (subdivision) du cadastre 5 912 201 dont la profondeur moyenne n'atteint pas les 75 mètres requis par le règlement de lotissement 515 dont les superficies et dimensions des 2 lots, outre la profondeur moyenne, permettront la construction d'un bâtiment principal et des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

111-2024

Demande de dérogation mineure - Mme Patricia Déry / M. Martin Fortier – 5394-42-9720 – 104, 5e chemin du lac Brochet – Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 10 février 2024 de Mme Patricia Déry et M. Martin Fortier concernant le 104, 5^e Chemin du lac Brochet visant à autoriser :

- la reconstruction d'un bâtiment principal vétuste qui sera démolie, dont

l'implantation de la reconstruction ne peut être régularisée autre part sur le terrain dû à sa forme. Le bâtiment principal sera dérogatoire aux marges suivantes :

- marge latérale Ouest, réduite à 1,80 mètre sur une marge latérale minimale requise de 10 mètres par le règlement de zonage 514;
- marge latérale au coin Sud-Est, réduite à 5,45 mètres sur une marge minimale requise de 10 mètres par le règlement de zonage 514.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 05-2024 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 078-2024 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 10 février 2024 de Mme Patricia Déry et M. Martin Fortier concernant le 104, 5^e chemin du lac Brochet en autorisant :

- la reconstruction d'un bâtiment principal vétuste qui sera démolé, dont l'implantation de la reconstruction ne peut être régularisée autre part sur le terrain dû à sa forme. Le bâtiment principal sera dérogatoire aux marges suivantes :
 - marge latérale Ouest, réduite à 1,80 mètre sur une marge latérale minimale requise de 10 mètres par le règlement de zonage 514;
 - marge latérale au coin Sud-Est, réduite à 5,45 mètres sur une marge minimale requise de 10 mètres par le règlement de zonage 514.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

112-2024

Demande de dérogation mineure - M. André Montpellier – 7690-38-3209 – 141, rue de Chamonix – Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 14 février 2024 de M. André Montpellier concernant le 141, rue de Chamonix visant à autoriser :

- l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale Est, ce qui créera un empiètement de 0.31 mètre, dans la marge minimale requise de 5 mètres, par le règlement de zonage 514.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 06-2024 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 079-2024 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 14 février 2024 de M. André Montpellier concernant le 141, rue de Chamonix en autorisant :

- l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale Est, ce qui créera un empiètement de 0.31 mètre, dans la marge minimale requise de 5 mètres, par le règlement de zonage 514;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

113-2024

Demande de dérogation mineure - Mme Nancy Girard / M. Richard Cantin – 7690-37-7957 – 173, rue de Chamonix – Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 19 février 2024 de Mme Nancy Girard et M. Richard Cantin concernant le 173, rue de Chamonix visant:

- la reconstruction d'un bâtiment accessoire implanté en cour avant au même emplacement, l'implantation en cour avant n'étant pas permise au Règlement #514.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 07-2024 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 080-2024 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 19 février 2024 de Mme Nancy Girard et M. Richard Cantin concernant le 173, rue de Chamonix en autorisant :

- la reconstruction d'un bâtiment accessoire implanté en cour avant au même emplacement, l'implantation en cour avant n'étant pas permise au Règlement #514.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

114-2024

Demande de permis – M. Patrick Boudreau – 7590-26-0341 – lot 6 515 541 – Résidence bifamiliale isolée (logement au sous-sol) – (140, rue de Sundance) – PIIA.

- CONSIDÉRANT** que le propriétaire soumet une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal – Bifamiliale isolée (logement au sous-sol) assujettie au Règlement #520 sur les PIIA;
- CONSIDÉRANT** que le bâtiment projeté, son allure, son implantation, sa composition et ses matériaux sont conformes à l'intégration architecturale et qu'il s'agencera aux autres bâtiments principaux déjà construits à proximité;
- CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 27-2024 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet proposé par le propriétaire du lot 6 515 541 pour la construction d'un bâtiment principal – Bifamiliale isolée (logement au sous-sol). Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

115-2024

Demande de permis – M. Stéphane Dubé – 7590-05-4723 – lot 6 515 534 Bâtiment principal et bâtiment accessoire (garage) 200, rue de Sundance) – PIIA.

- CONSIDÉRANT** que le propriétaire soumet une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire (garage) attenant au bâtiment principal en cour latérale « Ouest », assujetti au Règlement #520 sur les PIIA;
- CONSIDÉRANT** que les bâtiments projetés, leur allure, leur implantation, leur composition et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale et s'agenceront à ce qui est déjà construit à proximité;
- CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa

résolution 28-2024 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet proposé par le propriétaire du lot 6 515 534 pour la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire (garage) attenant au bâtiment principal en cour latérale « Ouest ». Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

116-2024

Projet de règlement #552 – Règlement de zonage – Assemblée publique aux fins de consultation.

CONSIDÉRANT que M. le maire Germain Grenon a procédé à l'ouverture de l'assemblée aux fins de consultation publique relativement au projet du Règlement #552 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 514 relativement à la correction et création de certaines zones et adaptation des dispositions existantes à certains besoins.

CONSIDÉRANT que suite aux explications données, M. le maire indique que les membres du conseil sont disposés à recevoir les questions et commentaires relatifs à ce projet ;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire et interrogation n'ont été soumis par les contribuables assistant à la séance.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare close l'assemblée publique à des fins de consultation relativement au projet de Règlement #552. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

117-2024

Résolution d'appui - Transport adapté Secteur-nord - Subvention supplémentaire.

CONSIDÉRANT que le transport adapté est une composante importante pour la participation des personnes handicapées du secteur de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le programme de subvention actuel au transport adapté ne permet plus de répondre aux besoins en matière de transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que l'objectif dudit programme est de permettre d'assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi favoriser leur participation sociale;

CONSIDÉRANT l'annonce que la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, de mettre en place un comité consultatif sur le transport des personnes en situation de handicap, dont l'un des principaux thèmes abordés est le financement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- appuie la Municipalité de Saint-Ambroise, mandataire pour le service du Transport Adapté Secteur-Nord qui fait face à un déficit des produits sur les charges au 21 décembre 2023 et 82 486\$ et de 41 183\$ au 21 décembre 2022, afin d'obtenir une subvention supplémentaire pour les services de transport adapté qui sont essentiels au maintien de l'autonomie des personnes en situation de handicap et contribuent à favoriser leur participation active à la communauté, notamment en leur permettant d'accéder à leur travail, à divers services et à leurs activités ;
- bonifie le financement du Transport Adapté Secteur-Nord, afin d'assurer la pérennité de ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Correspondance.

1. Le 1er mars 2024, M. Claude Larouche, résidant au 324, boulevard Desgagné, demandant à la Municipalité une modification de zonage pour le lot # 6 288 438, afin que soit permis la construction d'un bâtiment de type industriel dans ce secteur.
2. Le 4 mars 2024, Mme Avril Goffredo, de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, sollicitant un don de la Municipalité afin de les soutenir dans leur mission (sensibilisation et recherches).

3. Le 9 mars 2024, Mme Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Alain, sollicitant une résolution d'appui de la Municipalité dans leur démarche auprès du ministère de la Famille concernant le retrait des places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles.
4. Le 14 mars 2024, M. Georges-Henri Tremblay des Chevaliers de Colomb, invitant la Municipalité à l'évènement « Souper Bar à pâtes et Soirée de danse » au coût de 25\$/personne qui se tiendra le vendredi, 19 avril 2024 à la Place des Fondateurs.

(Voir Résolution #118-2024)

5. Le 18 mars 2024, M. François Bergeron, de l'Association des propriétaires du lac Clair, informant la Municipalité de leur appui au conseil d'administration du Club du lac Emmuraillé relative à leur demande à la MRC de réviser la décision et de rouvrir l'Écocentre de Saint-David-de Falardeau pour les résidus verts.
6. Le 20 mars 2024, M. Mathieu Laneuville, président-directeur général de Réseau Environnement, informant la Municipalité de la tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau à l'intention des élus municipaux, qui se tiendra au cours des mois d'avril, de mai et de juin 2024.
7. Le 21 mars 2024, M. Marc Fournier, directeur général de l'APSAM, invitant la Municipalité à un webinaire qui a pour thème : Nouveautés en SST : s'informer, s'outiller et agir – Printemps 2024, qui aura lieu le 2 mai de 9h à 10h.
8. Le 22 mars 2024, Mme Karine Désy, présidente de l'Association de la Rivière Valin, demandant une aide financière de la Municipalité afin d'effectuer l'entretien saisonnier du chemin de la Rivière Valin à Falardeau et ainsi garantir sa praticabilité tout au long de l'année.
9. Le 28 mars 2024, Mme Cynthia Larouche, directrice et M. Jacques Bélanger, président du Groupe d'Action communautaire de Falardeau, demandant à la Municipalité un support financier pour la 43e édition de leur « Bercethon ».

(Voir Résolution #119-2024)

10. Le 28 mars 2024, M. Gil-Réal Simard, président de la Fadoq, remerciant la Municipalité pour sa contribution pour l'activité « Le Diner des Cœurs » qui s'est déroulée le 13 février dernier.
11. Le 28 mars 2024, M. Sébastien Tremblay, demandant à la Municipalité, la possibilité d'acquérir ou de louer un terrain afin d'y installer une minimaison sur roues qu'il a lui-même construit.

118-2024 **Chevaliers de Colomb de Falardeau – Conseil 11362 – Souper Bar-à-pâtes et soirée de danse.**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un montant de 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Falardeau – Conseil 11362 pour l'achat de 4 billets pour le souper « Bar à pâtes et soirée de danse » qui aura lieu le 19 avril prochain. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

119 - 2024 **Groupe d'action communautaire – Bercethon 2024 – 43^e édition.**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Groupe d'action communautaire de Falardeau un don de 500 \$ dans le cadre de leur activité de financement le Bercethon. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

120 - 2024 **Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du Saguenay – Projets structurants 2024 (Trampoline) – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le greffier-trésorier et directeur-général Jimmy Houde à signer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide dans les cadres du Programme d'aide de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin d'aider au financement pour l'achat et l'installation d'un trampoline géant. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Motion de Félicitations – Mme Kathleen Munger.

M. le maire Germain Grenon présente, au nom de la municipalité et en son nom personnel, une motion de félicitations à l'intention de Mme Kathleen Munger, originaire de Saint-David-de-Falardeau, pour sa nomination à titre de sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux.

121-2024 **Gala de lutte – Participation financière.**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et appuyé par le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie une commandite de 2 000\$ à l'Équipe de balle le Falardrink pour l'évènement bénéfique de lutte qui aura lieu le 11 mai prochain au Centre sportif Réjean Tremblay. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Acceptation des comptes – Au 2 avril 2024.

44494 - ASSOCIATION DES PROP. VILLAGE ALPIN	2 425.10 \$
44495 - DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	198.21 \$
44496 - HYDRO QUÉBEC	5 281.35 \$
44497 - BENEVA INC.	8 428.32 \$
44498 - DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	353.01 \$
44499 - HYDRO QUÉBEC	58.10 \$
44500 - UNIRÉSO TÉLÉCOM INC.	195.35 \$
44501 - A.Q.A.I.R.S.	348.37 \$
44502 - ASTUS INC.	227.65 \$
44503 - DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	368.19 \$
44504 - HYDRO QUÉBEC	4 931.44 \$
44505 - VIDÉOTRON S.E.N.C.	190.27 \$
44506 - LEROUX GHISLAIN, BORDELEAU SANDRA	466.54 \$
44507 - 9190-0737 QUÉBEC INC.	2 806.56 \$
44508 - ASPHALTE ULTRA	31 396.00 \$
44509 - ASSEMBLÉE MONSEIGNEUR MARTEL	210.00 \$
44510 - BELL MOBILITÉ INC.	669.79 \$
44511 - CHEVALIERS DE COLOMB	200.00 \$
44512 - CLUB DE COMPÉTITION LE VALINOUËT	250.00 \$
44513 - CONSTRUCTION J.R. SAVARD	146 353.00 \$
44514 - COOP.DE TRAVAIL MONT VICTOR-TREMBLAY	25 018.35 \$
44515 - DANIEL PAIEMENT, ARCHITECTE ET URBANISME	500.00 \$
44516 - DÉNEIGEMENT H.P. GRENON INC.	4 728.84 \$
44517 - DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	520.30 \$
44518 - LES ENTREPRISES APVA	1 550.00 \$
44519 - GROUPE D'ACTION COMMUNAUTAIRE	12 258.00 \$
44520 - HYDRO QUÉBEC	13 858.66 \$
44521 - JRM EXCAVATIONS	3 362.08 \$
44522 - JRM EXCAVATION	7 198.34 \$
44523 - MUNICIPALITÉ DE FALARDEAU	145.77 \$
44524 - SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	151.44 \$
44525 - LES BLEUETIÈRES 2000 INC.	445.09 \$
44526 - BELL CANADA	733.24 \$
44527 - DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	546.47 \$
44528 - HYDRO QUÉBEC	3 564.04 \$
44529 - TURCOTTE JEAN-CHRISTOPHE	100.00 \$
44530 - VIDÉOTRON S.E.N.C.	467.60 \$
44531 - 9192-7186 QUÉBEC INC.	88.52 \$
44532 - ADT CANADA INC.	1.07 \$
44533 - ALLARD FRANCINE, MME	392.51 \$
44534 - ARCHAMBAULT	499.86 \$
44535 - ATELIER FAA INC.	4 139.10 \$
44536 - AUTOLOOK INC.	892.83 \$
44537 - BLACKBURN ET BLACKBURN INC.	729.09 \$
44538 - BOUCHARD JOCELYN	34.48 \$
44539 - BRASSERIE LABATT DU CANADA	1 066.47 \$

44540	- CAOUCETTE INFORMATIQUE INC.	913.97 \$
44541	- CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC	1 168.24 \$
44542	- CENTRE DE LOISIRS JOSEPH-NIO	223.97 \$
44543	- ANNULÉ	0.00 \$
44544	- ANNULÉ	0.00 \$
44545	- ANNULÉ	0.00 \$
44546	- CENTRE DU BRICOLEUR (LE)	3 252.13 \$
44547	- COMPLEXE NETTOYAGE SAG 2016	1 015.17 \$
44548	- CONSTRUCTO SEAO	1.87 \$
44549	- COUTURE MÉDIA	620.87 \$
44550	- DÉNEIGEMENT H.P. GRENON INC.	6 757.19 \$
44551	- DÉPANNÉUR ST-DAVID ENR.	492.42 \$
44552	- DEVICOM	31.62 \$
44553	- DEVOST LISE, MME	807.25 \$
44554	- DISTILLERIE DU FJORD	98.50 \$
44555	- DISTRIBUTION CUISI-LAM INC	23.57 \$
44556	- DUMONT-POIRIER CATHERINE	527.90 \$
44557	- EMOND LYNDA, MME.	90.78 \$
44558	- EXCAVATION CLAUDE LAROUCHE INC.	9 440.61 \$
44559	- EXTERMINATION TREMBLAY ET LEMIEUX INC.	44.27 \$
44560	- FADOQ LE CLUB FALARDIEN	900.00 \$
44561	- FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	90.00 \$
44562	- GARAGE NORDXPRT FALARDEAU	2 966.40 \$
44563	- GESTION DE PROJET SAGUENAY	183.96 \$
44564	- GESTION MICHEL MARTINEAU ENR.	1 437.19 \$
44565	- GESTICONFORT INC.	14 505.65 \$
44566	- GRENON GERMAIN	58.01 \$
44567	- HYDRO QUÉBEC	6 721.90 \$
44568	- IMAGO STRUCTURES	114.98 \$
44569	- INTERBUS	2 414.47 \$
44570	- INTERCAR	603.62 \$
44571	- INTERAL	1 519.71 \$
44572	- ISO CADRES	246.10 \$
44573	- JRM EXCAVATION	5 751.64 \$
44574	- LEMELIN, FRANÇOIS	400.00 \$
44575	- LUMEN	47.83 \$
44576	- MICROBRASSERIE SAINT-HONORÉ	902.21 \$
44577	- M.R.C. DU FJORD-DU SAGUENAY	30 131.00 \$
44578	- MUNICIPALITÉ DE ST-FULGENCE	4 049.37 \$
44579	- MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ	714.27 \$
44580	- NOVAXION	3 006.60 \$
44581	- NUTRINOR	109.72 \$
44582	- ORIZON MOBILE	88.43 \$
44583	- P.G. SOLUTIONS INC.	750.79 \$
44584	- PIERRE LE LETTREUR	229.95 \$
44585	- PRINCESS AUTO	295.41 \$
44586	- PRODUITS SANITAIRES BELLEY	558.03 \$
44587	- PRODUITS B.C.M. LTÉE	156.56 \$

44588 - PRODUITS SANITAIRES LÉPINES INC.	691.82 \$
44589 - PUB LE LASER	308.13 \$
44590 - QUINCAILLERIE BRIDÉCO LTÉE	28.72 \$
44591 - ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO, AVOCATS	816.04 \$
44592 - LE SAINT-FÛT, MICROBRASSERIE COOPÉRATIVE	924.06 \$
44593 - SECUOR INC.	1 025.18 \$
44594 - SERRURIER Y.C. FILLION INC.	1 862.89 \$
44595 - SERVICES ÉLECTRONIQUES MAGARY	2 389.07 \$
44596 - SIMARD JULIE	1 724.63 \$
44597 - SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	1 094.19 \$
44598 - SOLUTECH INC.	4 570.26 \$
44599 - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	1 264.44 \$
44600 - STATES CHEMICAL SOLUTIONS LTD	819.76 \$
44601 - TAN-EX, SPÉCIALISTES DE L'ÉCUSSON BRODÉ	621.38 \$
44602 - TEST-AIR (9271-9962 QUÉBEC INC)	2 313.88 \$
44603 - TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI	2 200.16 \$
44604 - TRANSPORT FERNAND GILBERT LTÉE	603.62 \$
44605 - TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY NORD	6 737.16 \$
44606 - TREMBLAY JULIETTE	550.00 \$
44607 - TREMBLAY KATHLEEN	20.00 \$
44608 - TRIUM MÉDIAS INC.	962.34 \$
44609 - USINAGE Z.M.M. INC.	1 483.73 \$
44610 - VARIÉTÉS L.C.R. INC.	527.40 \$
44611 - VIDÉOTRON S.E.N.C.	191.41 \$
44612 - LES VITRES MD	235.71 \$

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Jimmy Houde soit et est autorisé à en faire le paiement.

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Jimmy Houde
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 21 h 11

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. JIMMY HOUDE
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**